

Centre (M. Woodsworth) désire, comme moi-même, voir le Gouvernement continuer, non seulement le contrôle de l'Etat, mais aussi le droit de surveiller l'exploitation et de fixer les tarifs demandés de ceux qui consomment l'énergie électrique produite par ces ressources.

L'hon. M. STEWART: Il est vrai que les baux sont accordés pour un certain nombre d'années, mais les tarifs sont absolument entre nos mains. En vue de ce qui a été dit par les honorables députés de Vancouver-Centre (M. Stevens) et le Calgary-Ouest (M. Shaw) je suis parfaitement consentant, du moins en ce qui regarde cette exploitation, à soumettre le cas au Parlement pour qu'il l'étudie. Notre département prépare un projet de loi touchant les parcs. Une des objections que je puis offrir c'est qu'il n'est pas bon pour la direction de nos parcs d'avoir des lois absolument inflexibles.

L'hon. M. STEVENS: J'entends que la surveillance établie par la loi ne s'exercera que dans les cas où les ressources mêmes sont gaspillées, mais non pas dans les cas de concession administrative.

L'hon. M. STEWART: Quant aux prétentions de l'honorable député de Calgary-Ouest qui dit que la superficie de nos parcs est beaucoup trop grande, je doute que cela soit vrai du parc Banff. Je crois qu'il songe aux réserves forestières qui l'entourent. Le parc, comprenant les environs du lac Spray, n'est certainement pas trop étendu. Il existe dans presque tous nos parcs des points de vue qu'il nous serait difficile de laisser disparaître. Je partage l'avis de mon honorable ami et j'avoue que lorsque je suis monté au sommet de cette montagne pour admirer la perspective, j'ai cru qu'un lac de douze milles améliorerait le paysage. C'est une question bien discutée à laquelle le public s'intéresse fort et qui est susceptible de causer de graves ennuis au ministre de l'Intérieur. Par conséquent, je suis soulagé en passant ma responsabilité au Parlement.

L'hon. M. STEVENS: On n'agira pas à ce sujet tant que la question ne sera pas débattue au sujet du bill des parcs?

L'hon. M. STEWART: Je serai prêt à soumettre la question au Parlement.

M. GARLAND (Bow-River): Au sujet de cette entreprise en particulier?

L'hon. M. STEWART: Oui.

M. GARLAND (Bow-River): Quant à la question du lac Spray, je partage presque entièrement l'attitude prise par l'honorable député de Vancouver-Centre (M. Stevens) et le ministre peut compter sur mon appui le

plus entier s'il présente une ligne de conduite définie et conforme à ce qu'il a suggéré ce soir. L'an dernier, j'ai eu le plaisir d'accompagner l'honorable député de Calgary-Ouest dans la région du lac Spray. Nous avons vu exactement ce qu'il a décrit: une région misérable. Le lac lui-même est d'un aspect honteux. Il n'y avait en réalité rien de pittoresque dans toute cette région et je ne crois pas qu'on pourrait détruire la beauté du panorama de Banff en construisant un réservoir à cet endroit. Je suis porté à croire que le projet serait pratique s'il était exécuté, mais je n'en suis pas encore convaincu tout à fait. Nous avons pris la peine d'examiner tout le terrain, l'emplacement projeté de la digue et du tunnel, le débit estimé, et ainsi de suite. Mais indépendamment de cet aspect de la question, je suis porté à dire avec le ministre qu'avant de nous occuper de la concession de l'énergie située dans nos parcs, nous ferions aussi bien de nous préoccuper davantage de l'utilisation de nos produits de la houille comme force motrice. Je souhaite que le Gouvernement fasse continuer les expériences de cette nature afin d'arriver à quelque chose de semblable à ce qui se fait dans les ateliers Ford en Ontario. L'un de mes honorables collègues qui a visité cet atelier me dit que l'on y tire de la poussière de houille une force motrice qui revient à meilleur marché que la force motrice produite par la commission hydroélectrique. Naturellement, je ne puis me porter garant de toutes les affirmations de ceux qui ont visité cet établissement, mais il devrait être possible certainement de développer à même nos vastes gisements de houille dans l'Alberta une énergie à bon marché et je suis de l'avis du ministre, de remettre le projet du lac Spray jusqu'à ce qu'il soit nécessaire de l'entreprendre.

(Le crédit est adopté).

Pour couvrir les honoraires professionnels des experts autorisés par le Gouverneur en conseil à aider aux fonctionnaires chargés de conseiller relativement à la question des eaux internationales et limitrophes, \$2,000.

L'hon. M. STEWART: En plus des frais d'avocats, nous prenons sur ce crédit cette année pour rémunérer le travail d'inspection du barrage Norman.

(Le crédit est adopté.)

Allocation à W. J. Stewart, chef hydrographe et à J. T. Johnston, directeur du service des forces hydrauliques, et de l'assainissement des terres, \$1,000 chacun, pour services rendus à la commission mixte internationale durant 1925-1926, \$2,000.

L'hon. M. STEWART: Je propose que ce crédit soit réduit de \$1,666.68, de sorte que la somme à voter sera de \$333.32.

(Le crédit ainsi modifié, est adopté.)